



Question sur le suivis du dossier de surendettement

Par **sonia86**, le **16/10/2010 à 20:37**

Merci pour vos réponses précédente.

Une autre question je voulais savoir car le banquier m'a laisser le chèquier, mais m'a dit de ne pas s'en servir; si je peux payer avec le chèque mes créanciers même en petite somme et mes charges courantes en sachant que mon compte est créditeur, et combien il faut pour avoir le plan définitif, car j'ai reçu un premier plan.

J'ai eu un entretien avec la banque de France qui m'a dit si mes moyens ne me le permettaient pas, de ne pas payer les créanciers même des petites sommes en attendant le plan définitif. faut-il suivre ce que dit la Banque de France ?

En vous remerciant par avance.

Par **Claralea**, le **16/10/2010 à 22:03**

Si vous avez remis un dossier à la banque de France, faites leur confiance quand ils vous disent de ne rien payer aux créanciers. Vous avez déjà eu un premier plan, pour l'instant ils contactent tous les créanciers pour convenir d'un plan avec eux sur une mensualité précise avec chacun d'eux. Si vous vous mettez à payer à privilégier certains créanciers, vous allez fausser leur plan.

Donc, si la banque de France vous dit de ne pas payer, ne payez rien jusqu'à nouvel ordre de leur part. Ensuite, tout dépend du temps qu'ils vont mettre à trouver un accord avec les créanciers, donc impossible de vous dire le temps que ça mettra.